

reconstruction et de développement économique à ce tournant critique dans l'histoire de la région. Même si une augmentation de cet ordre ne peut se matérialiser sur une période de cinq ans comme l'a proposé le Comité, nous échelonnerons cet engagement sur une période de six ans, de 1988 à 1994. Il se peut évidemment que les développements survenant dans le processus de paix aient un impact à cet égard. Cet engagement, que nous avons pris dans le contexte des estimations budgétaires actuelles, représentera sensiblement plus du double de l'aide bilatérale accordée à la région au cours de la période quinquennale précédente, qui elle-même représentait le triple de l'assistance consentie durant la période précédente.

En outre, nous continuerons d'oeuvrer activement au sein d'instances multilatérales comme les Nations Unies et la Banque mondiale à promouvoir une coordination et une "priorisation" plus efficaces des activités de développement dans la région. Nous renvoyons en profondeur nos stratégies de programmation de l'aide dans les cinq pays centraméricains pour veiller à ce que nos programmes soient effectivement destinés aux secteurs et aux groupes les plus prioritaires. Cette revue tient dûment compte des priorités établies dans la nouvelle stratégie canadienne de l'aide, en ce qui concerne plus particulièrement le soulagement de la pauvreté, les priorités recensées dans le Plan spécial des Nations Unies, les programmes d'ajustement structurel des différents pays, et le rôle des institutions régionales dans l'effort de reconstruction.

Cet automne, nous aurons ouvert des bureaux d'aide à Tegucigalpa, Managua et San Salvador. Avec nos ambassades à San José et à Guatemala City, ces bureaux nous permettront d'administrer sur place notre programme d'aide dans tous les pays de la région. En outre, comme le prévoit la nouvelle stratégie de l'aide, au cours des prochaines années plusieurs programmes de l'ACDI seront décentralisés sur le terrain; le programme d'aide destiné à l'Amérique centrale sera du nombre au cours de l'année financière 1989-1990. Ces mesures devraient accroître de façon substantielle l'efficacité et la pertinence de nos programmes de coopération économique.

Enfin, nous convenons avec le Comité qu'il est nécessaire de renforcer la représentation diplomatique dans la région, et des mesures ont déjà été prises à cette fin. Outre l'ouverture des bureaux d'aide dont je viens de faire